

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

34^{ème} RALLYE REGIONAL RUPPEEN Vendredi 4 et Samedi 5 Juillet 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 26 Mai 2025
Ouverture des engagements : Lundi 26 Mai 2025
Clôture des engagements : Lundi 23 Juin 2025
Parution du carnet d'itinéraire : Dimanche 29 Juin 2025
Distribution du carnet d'itinéraire : Dimanche 29 Juin 2025 de 8h30 à 18h à L'ATELIER 2P2M
33 Route de Maxonchamp, 88360 RUPT SUR MOSELLE et le Vendredi 4 Juillet 2025 de 8h30 à 12h même
adresse puis de 14h à 17h au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 29 Juin 2025 de 8h30 à 19h00 et
le Vendredi 4 Juillet 2025 de 8h30 à 19h00
Vérifications administratives le : Vendredi 4 Juillet 2025 de 15h à 20h30
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Vérifications techniques le : Vendredi 4 Juillet 2025 de 15h15 à 21h00
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Heure de mise en place du parc de départ le : Vendredi 4 Juillet 2025 de 15h25 à 21h10 Derrière le
Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
(PARC FERME OBLIGATOIRE A L'ISSUE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES)
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 4 Juillet 2025 à 20h00
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Publication des équipages admis au départ le : Vendredi 4 Juillet 2025 à 21h30
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Publication des heures et ordres de départ le : Vendredi 4 Juillet 2025 à 21h30
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Briefing des pilotes prioritaires : Briefing écrit remis contre émargement aux vérifications administratives
Départ de : RUPT SUR MOSELLE le Samedi 5 Juillet 2025 7h00
Publication des résultats partiels le : Samedi 5 Juillet 2025 au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Arrivée à : RUPT SUR MOSELLE le Samedi 5 Juillet 2025
Vérification finale le : Samedi 5 Juillet 2025 au Garage du Centre à RUPT SUR MOSELLE
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le : Samedi 5 Juillet 2025 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE
Remise des prix le : Samedi 5 Juillet 2025 à l'arrivée du Rallye au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Vallées organise le 34^{ème} Rallye Régional Ruppeen en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de L'ECURIE MONT DE FOURCHE en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le **24/03/2025** sous le numéro **22** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **252 ...** en date du **24/03/2025**.

Comité d'Organisation

Président : Michel SCHAEFFERLicence n° 24035/0313
Membres : Jean-Louis RIBLETLicence n°21554/0313
Secrétariat du Rallye, Adresse :Michel SCHAEFFER 39 bis Rue Charles de Gaulle 88160 LE THILLOT
Téléphone : Michel SCHAEFFER 06-75-07-06-14
Permanence du Rallye :Gymnase de RUPT SUR MOSELLE (Tel : 03-29-24-32-47)
- Le Vendredi 4 Juillet 2025 de 15h à 22h00
- Le Samedi 5 Juillet 2025 de 5h45 à 20h00

Organisateur technique

Nom : ECURIE MONT DE FOURCHE
Adresse : 2 Rue des Avolets 88360 RUPT SUR MOSELLE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Patrice COTTETLicence n° 8012
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mr Claude CONDAMIN.....Licence n°122816
	Mr Gerald LAURENTLicence n°2290
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Michèle PECCAUD.....Licence n°2309
Directeur de Course	Mr David CLAUDE.....Licence n°221403
Directeurs de Course Adjoint	Mr Christophe GALLAIRE.....Licence n°242385
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Mme Delphine NASAZZILicence n°11062
Directeur de course ES	Mr Olivier DEVAUX.....Licence n°1751
Directeur de Course Adjoint ES	A définirLicence n° _____
Commissaire Technique responsable	Mr Hervé CUNYLicence n°33001
Commissaires Techniques adjoints	Mr Jean-Louis REVERCHON.....Licence n°6835
	A définirLicence n° _____
	A définirLicence n° _____
	A définirLicence n° _____
Médecin chef	
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Martine REVERCHONLicence n°14505
Juges de faits	Tous les officiels hormis les membres du collège
Chargé des relations avec la presse	Mr Michel SCHAEFFERLicence n°24035
Chronométrateurs	Mme Françoise FRANCHILicence n°214894
	Mme Nathalie THIERYLicence n°342012
Classement	Raphael VOISIN Rallye GT

1.2P. ELIGIBILITE

Le 34^{ème} Rallye Régional Ruppeen compte pour la coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2 et le Championnat de la Ligue GRAND EST du sport automobile 2025.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 34^{ème} Rallye Régional Ruppeen doit adresser à : Manon AIGUIER 8, Rue Saint Martin 54580 MOINEVILLE avant le 23 Juin 2025 (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, accompagnée des droit d'engagement (chèque à l'ordre de L'ECURIE MONT DE FOURCHE).

La confirmation se fera par email (merci de vous procurer une adresse email pour ceux qui n'en ont pas et de l'inscrire **lisiblement** sur la demande d'engagement).

Les forfaits devront être obligatoirement envoyés par ECRIT au secrétariat de l'ECURIE MONT DE FOURCHE ou par email à l'adresse secretariatecuriemontdefourche@gmail.com avant le mercredi 2 Juillet 2025 .

Pour les excusés, l'organisateur remboursera, avec une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de forces majeures n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures modernes maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés au 5^{ème} Rallye Régional Ruppeen VHRS (20 voitures) et du nombre d'engagés au 5^{ème} Rallye Régional Ruppeen VHC (10 voitures) ne seraient pas atteints, le nombre des engagés sera augmenté dans la limite de 120 voitures sur l'ensemble des 3 Rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 + 5 €*
▪ sans la publicité facultative des organisateurs : 640 + 5 €*
▪ avec 1 membre de l'ASA des Vallées : 300 + 5 €*
▪ avec 2 membres de l'ASA des Vallées : 280 + 5 €*

- ***5€ pour le challenge commissaires de la ligue Grand Est du Sport Automobile**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à Rupt sur Moselle. Les zones seront spécifiées sur un plan dans le carnet d'itinéraire.

IMPERATIF :

Les remorques seront interdites dans le parc d'assistance, le lieu de stockage OBLOGATOIRE figurera dans le carnet d'itinéraire.

4.3.1.4P

Dans chaque parc d'assistance les concurrents devront :

- Tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbure.
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface supérieure au moins égale à celle de la voiture.
- Prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance
- Ne pas piquer (interdit)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 34ème Rallye Régional Ruppeen représente un parcours de 98.1 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.5 kms

Les épreuves spéciales sont :

EC N°1/2/3 : « NENESS » 12.5 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1P. RALLYE DE DOUBLURE

Sont organisés en doublure le 5^{ème} Rallye Régional Ruppeen VHC et le 5^{ème} Rallye Régional Ruppeen VHRS

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 29 Juin 2025 de 8h30 à 19h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des coupes seront remises en fonction du nombre d'engagés.

La remise des prix aura lieu le Samedi 5 Juillet au Gymnase de Rupt sur Moselle à l'arrivée du Rallye .

	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
SCRATCH	300€	200€	100€	
CLASSE				
1 à 3 partants	155€			
4 à 6 partants	310€	155€		
7 à 11 partants	310€	155€	100€	
+ de 11 partants	310€	200€	100€	50€
Féminines de 1 à 3 partantes	155€			
Féminines + de 3 partantes	310€	155€		